

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, il y aurait peut-être lieu de tirer au clair un point des remarques faites il y a quelques instants lorsqu'un député a proposé que nous renoncions à notre droit de débattre des questions lors de la motion d'ajournement à dix heures et que nous employions le temps prévu à cette fin pour discuter le bill sur les chemins de fer.

L'hon. M. Starr: Non.

L'hon. M. McIlraith: Ce point s'est perdu dans le débat subséquent.

L'hon. M. Starr: Seulement à cause de vos remarques.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, comme député dont la question doit être disputée en fin de soirée, j'étais prêt à me désister ce soir si nous avions pu en venir à un accord au sujet de l'heure du souper. Comme le député d'Ontario a dit que le Règlement devait être maintenu, fort bien. Il sera maintenu.

L'hon. M. Starr: J'ai parlé ainsi à cause des propos du leader du gouvernement à la Chambre.

Une voix: Nous voulons la justice.

L'hon. M. Starr: Qu'est-ce que le député sait de la justice?

• (6.20 p.m.)

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, la Chambre est présentement saisie d'un amendement, le sous-amendement ayant été déclaré irrecevable. Ce sous-amendement formulait un principe très important dont on devrait tenir compte. L'accepter équivaldrait à accaparer le droit de la direction des chemins de fer, de participer à des négociations qui doivent se poursuivre avec les syndicats de cheminots en vue de trouver un règlement à la grève. Autrement dit, nous érigerions le Parlement en arbitre, et j'en suis certain, ni les chefs des syndicats ni leurs adhérents ne le désirent. La porte doit rester ouverte aux négociations. Mais lorsque le Parlement intervient, c'est la coercition, que nous le voulions ou non. Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) qui a soulevé cette question aurait pu tout simplement observer la présente situation en Grande-Bretagne et tenir compte de la décision prise par le premier ministre de ce pays, pour constater le bien-fondé de mes remarques.

L'amendement en soi, me semble-t-il, ne vise à rien d'autre qu'à supprimer toute la [M. l'Orateur.]

mesure législative dont nous sommes saisis sous la forme du bill n° C-230. Il coulerait le bill. A mon sens, en un moment comme celui-ci, une telle proposition ne devrait même pas être étudiée par les députés.

Si ce bill renferme des dispositions jugées inacceptables, on pourra, au moyen d'amendements, les contester au comité plénier. C'est la formule convenable qui rectifierait les points faibles de cette mesure. Toutefois, couler ou tuer le bill dont nous sommes saisis n'est pas une attitude responsable qui nous permettra de régler la crise qui a provoqué cette session d'urgence.

Cela dit, j'aimerais établir clairement que nous reconnaissons qu'il y a bon nombre d'erreurs dans l'économie et que les syndiqués ont beaucoup de griefs justifiés. Il y a beaucoup d'aspects de cette grève qui ne sont, pas dits, mis à jour, et on ne pourra jamais les étudier avant d'avoir rectifié les erreurs flagrantes de l'économie. Nous connaissons de tels problèmes jusqu'à ce que nous adoptions une politique financière susceptible de répondre aux besoins économiques de notre pays.

Nous admettons cela. Mais la mesure que nous étudions présentement, et le motif de notre présence ici découlent de la crise provoquée par la grève des cheminots. Régler cette situation, c'est notre première et notre plus importante responsabilité. C'est la question prioritaire. Penchons-nous donc sur les priorités et traitons-les d'une façon concrète, sans oublier que c'est le bien-être de la nation et de l'économie en général qui est en jeu.

Je répète que la crise immédiate que doit affronter la nation c'est la grève du rail. Il revient au Parlement de mettre fin à cette grève et de rétablir les services ferroviaires. Ce n'est pas pour nous une préoccupation immédiate de mener une enquête sur les origines et les causes de la grève. Nous en aurons l'occasion une autre fois.

Cette grève du rail est due à bien des facteurs. L'indécision dans le passé, les conditions médiocres de travail, et d'autres facteurs aussi sont à l'origine de la situation. La grève ne traduit pas un problème isolé; elle est un symptôme d'un problème plus profond que le gouvernement doit admettre et il doit aussi appliquer son programme législatif pour le résoudre.

Néanmoins, le pays ne peut pas subir une perte irréparable et être plongé dans un chaos économique pendant que les droits et les torts sont débattus au Parlement. L'intérêt national doit prévaloir, et l'intérêt national